

Sur Internet, tout est possible. Chacun a pu apprécier l'imagination des arnaqueurs en ligne. L'un propose de devenir un prête-nom contre le versement sur votre compte bancaire de millions de dollars, l'autre propose de faire fortune en travaillant deux heures par jour en télétravail, l'autre des produits amincissants novateurs, etc. Mais, à ce jour, personne n'avait pensé piéger des Internautes en les menaçant de poursuites, voire d'émission de mandat d'arrêt pour fréquentation de sites pédopornographiques. Surtout en se faisant passer pour le Général de Gendarmerie Christian Rodriguez. Et ça marche !

La convocation convaincante

La convocation ci-jointe a été visiblement adressée à de très nombreux internautes depuis l'été 2020 et, singulièrement, à des internautes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est indiqué que le destinataire du courrier est accusé de consulter des sites pédopornographiques et, par-là, est passible de sanctions très lourdes ainsi que de dénonciations auprès des médias et des associations de lutte contre la pédophilie.

Il s'agit d'une « arnaque » très bien faite, sans aucune faute d'orthographe, ce qui est plutôt rare dans le monde du hacking, et dont le signataire, Christian Rodriguez, existe bel et bien avec le grade de Général de Gendarmerie.

Les hackers jouent sur la peur de l'accusation de pédophilie qui, en soi, ne mène pas à de lourdes condamnations en France mais qui peut provoquer une dégringolade sociale et une explosion familiale. D'où les suicides de certaines personnes arrêtées dans le cadre de rafle massive.

■ Le but de la manœuvre

L'objectif de cette arnaque est beaucoup moins original que le procédé utilisé puisqu'il s'agit simplement d'extorquer des fonds contre un arrêt des poursuites et de récupérer des données personnelles et sensibles pour les revendre ou les utiliser. Les mails échangés avec les hackers proposent de cliquer sur des liens, de remplir des formulaires, ou d'ouvrir des pièces jointes, permettant le téléchargement de logiciels virus capables d'extraire et de transmettre des données sensibles. Il ne faut donc pas répondre à ce mail de convocation mais simplement le jeter à la corbeille, sans oublier de vider la corbeille.



Une demande de rançon est également proposée par les hackers pour éviter que la Gendarmerie n'enquête et ne poursuive les intéressés pour visionnage de pédopornographie ou pour des photos compromettantes envoyées à des mineurs.

Certains payent par peur et, parfois, directement au **directeur général de la gendarmerie** ! Celui-ci affirme¹ : « *Je reçois des chèques chaque semaine. La bonne nouvelle, c'est que je n'encaisse pas les chèques. La mauvaise nouvelle, c'est que certaines personnes sont prêtes à payer 5.000 à 10.000 euros pour qu'il n'y ait plus de poursuites judiciaires. Le disque dur va être intéressant. Donc, je fais un article 40² et on démarre une enquête* ».



■ Une méthode qui s'affine

Un lieutenant-colonel de gendarmerie, Christophe Clarinard, dans une interview sur France 3 : « *Les mails sont de plus en plus crédibles, ils font en sorte que cela rassemble beaucoup aux papiers de l'administration, et comme les gens vérifient sur internet, ils sont rassurés de voir que "c'est vrai", et c'est toute la force de ces escrocs, ils utilisent l'intelligence sociale pour être au plus proche de la réalité et être crédibles dans leur arnaque* ». La gendarmerie rappelle qu'elle n'envoie jamais de mail de ce type.

■ Comment trouvent-ils les adresses électroniques ?

Les hackers achètent des milliers d'adresses mails sur le Darkweb. Ces listes d'adresses se vendent autour de 200€ et peuvent rapporter beaucoup.

■ Du côté belge

Cette arnaque a également touché nos voisins belges avec, pour signataire virtuelle, **Catherine de Bolle**, la directrice belge d'Europol. La Police belge a rappelé les règles de précautions qui consistent à ne jamais communiquer des données personnelles (mot de passe, identifiants...) ou bancaires par mail ou par téléphone.



■ Qui sont ces escrocs ?

Le directeur général de la gendarmerie nationale, Christian Rodriguez, affirme : « *Ça vient d'Afrique. On a interpellé une dizaine de personnes déjà. Il y a des gens qu'on ira interpellier en Afrique, mais c'est un peu plus compliqué. Mais j'ai eu mon homologue du pays en question et j'espère qu'on interpellera assez vite. Cela étant, ça continuera, c'est tellement facile* ».

■ Des plateformes de signalement

Sur Internet, des plateformes sont à disposition du grand public pour prendre des conseils dans ce type de situation :

- **Le site PHAROS** pour Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements, un site web créé en 2009 par le Gouvernement français pour signaler des contenus et comportements en ligne illicites.
- **Le site magendarmerie.fr**, animé par des gendarmes par chat, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

La gendarmerie rappelle qu'elle n'envoie pas de mails de ce type.

¹ Le général Christian Dominguez au micro d'Europe 1

² L'article 40 du code pénal permet à toute autorité de dénoncer des faits potentiellement répréhensibles au procureur de la République.

Discussion :

Malheureusement, si cette arnaque marche si bien c'est parce que beaucoup d'internautes « consomment » de la pédopornographie. Lorsque cette convocation leur parvient, ils ont, de fait, des choses à se reprocher et ils le savent très bien.

Au fond, cette arnaque les plonge pendant quelques heures ou quelques jours dans la peur panique d'être dénoncés et arrêtés. Cela suffit peut-être à certains pour cesser d'encourager l'avisement des enfants dans la pédopornographie.

Rédigé par François Debelle – Août 2022

Sources :

- **Europe 1** : <https://www.europe1.fr/faits-divers/arnaque-des-milliers-de-personnes-envoient-des-cheques-pour-eviter-des-poursuites-judiciaires-4125982>
- **France 3** : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/pedo-pornographie-la-gendarmerie-de-paca-alerte-sur-l-envoi-de-mails-frauduleux-en-masse-2288029.html>
- **Le Dauphiné** : <https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/10/12/convocation-en-justice-pour-pedophilie-la-gendarmerie-alerte-sur-des-faux-mails-en-circulation>
- **Paris Normandie** : <https://www.paris-normandie.fr/id237294/article/2021-10-04/non-la-gendarmerie-nenvoie-pas-de-mail-vous-accusant-davoir-consulter-un-site>
- **Le Progrès** : <https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/10/12/convocation-en-justice-pour-pedophilie-la-gendarmerie-alerte-sur-des-faux-mails-en-circulation>